



Invalidite 1er et reprise de travail a temps plein

Par **hasbaz**, le **02/11/2013** à **00:19**

Bonsoir, Apres la visite au médecin du travail qui s'est très bien passée, et je suis apte à reprendre la semaine prochaine à temps plein, mais la CPAM m'a mis d'office en invalidité 1^{er} catégorie suite à la fin des Indemnités journalières. Aussitôt j'ai appelé le service médical qui a noté sur mon dossier que je refusais l'invalidité 1^{er}. Le service médical m'a dit de ne pas renvoyer le formulaire de demande de pension d'invalidité 1^{er}.

Pourtant je reçois cette semaine un courrier de la CPAM me demandant des bulletins de paiement pour l'étude de mes droits administratifs. Cependant je ne souhaite pas bénéficier de cette pension d'invalidité 1^{er} car tout d'abord elle porterait préjudice à ma reprise de travail à temps plein, j'ai bien dit au médecin du travail que je n'avais fait de demande d'invalidité. L'invalidité c'est plus un inconvénient qu'un avantage dans mon cas bien sûr. Aujourd'hui grâce à Dieu, je vais très bien et je veux recommencer une nouvelle vie et oublier tous ces années de galères et de souffrances. Mes questions sont :

- dois-je répondre au courrier de la CPAM et leur dire que je ne souhaite pas donner suite à cet invalidité 1^{er}
- ou ne pas répondre car il est mentionné un délai d'un mois pour transmettre les pièces et sans réponse mon dossier sera classé de suite.

Merci pour vos conseils.

LILIA

Par **moisse**, le **07/11/2013** à **09:14**

Bonjour,

Je ne vois pas en quoi une reconnaissance d'invalidité pourrait porter préjudice à votre reprise du travail ou à votre parcours professionnel.

Au contraire même, si vous avez une aptitude complète, vous pourrez même faire bénéficier l'employeur d'un avantage non négligeable relatif à l'obligation d'emploi minimale d'un pourcentage de salariés handicapés.